

Comment déposer mes articles dans HAL

hal.uca.fr

J'aimerais être aidé-e par la Bibliothèque

J'aimerais être autonome

Je profite du HALathon pour m'inscrire à une formation individuelle.

Inscription

Je n'ai pas de compte HAL.

J'ai un compte HAL.

Je crée un compte

Je me connecte sur HAL

Il n'y a pas de bouton « Ajouter le fichier ».

Je clique sur « Demander la propriété ». Dès qu'elle est acceptée, je reçois un mail de HAL.

En bas de page de la référence...

La référence de mon article est déjà sur HAL.

Je clique sur « Ajouter le fichier ».

La référence de mon article n'est pas sur HAL.

Loi pour une République Numérique

1 Mon article est déjà publié en libre accès.



Je peux déposer dans HAL le PDF éditeur-riche de mon article.

2 Mon article est publié dans une revue payante.



Je peux déposer dans HAL la dernière version de mon article, relue et attestée par les pair-e-s, mais sans mise en page de l'éditeur-riche.

Lors du dépôt de fichier, j'applique un embargo :
 • 6 mois pour les Sciences et Techniques,
 • 12 mois pour les SHS.

Je dépose mon fichier en accord avec la Loi pour une République Numérique

Je clique sur « Déposer ».

Je saisis et/ou complète les métadonnées.

Je saisis et/ou complète les auteur-riche-s.

Attention à ce que mon laboratoire apparaisse bien sous mon nom !

J'accepte les conditions et je valide mon dépôt.

Mon dépôt passe en modération : il est vérifié par la BU.

Mon article est en libre accès sur HAL